

**Titre : L'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET SES PROBLEMES
AU CONGO****Discipline : Géographie****Cycle : Lycée - Niveau : T A C D***Références : OG5, OS5.2, Livre programme d'histoire, éd 2013.***Introduction**

Pays à vocation forestière, le Congo dispose de 10% des forêts denses d'Afrique, soit 22 millions d'hectares. Jusqu'en 1972 l'exploitation forestière a été la 1ère ressource économique du Congo. De nos jours, elle occupe la 2ème place après l'exploitation pétrolière. Son exploitation obéit à une organisation particulière et connaît d'énormes problèmes.

I- L'organisation de l'exploitation forestière**1- La législation forestière**

L'exploitation forestière au Congo est réglementée par un Code forestier adopté en 2000. Ce code fait obligation aux exploitants forestiers de transformer 85% de leur production du bois au niveau local. Cette disposition vise aussi à réduire les exportations de bois en grumes à 15% de la production, favorisant la création des emplois. Il prévoit également la protection de la forêt axée sur le reboisement en zones de forêts et de savanes. La politique de reboisement vise à réaliser plus d'un (1) million d'hectares de forêts.

2- L'exploitation forestière**2-1- Les zones d'exploitation**

Elles s'organisent autour des zones d'exploitation, des essences exploitées, des sociétés forestières et de la production. On distingue trois principales zones d'exploitation forestière au Congo à savoir : les forêts du Mayombe, du Chaillu et du Nord-Congo.

- La forêt du Mayombe

Elle se localise dans le département du Kouilou, entre la plaine côtière et la vallée du Niari. Cette forêt couvre environ 1,5 millions d'hectares de superficie. Son exploitation remonte à la période coloniale (depuis 1930 environ) grâce à la facilité d'évacuation du bois (proximité de la côte et du port de Pointe-Noire, présence du CFCO et de la RN1, flottage sur le Kouilou, la Loémé ...). Actuellement, cette forêt est en voie d'épuisement à cause de sa surexploitation. Elle ne fournit que 10 à 15% de la production nationale.

- La forêt du Chaillu

La forêt du Chaillu se trouve dans les départements du Niari et de la Lékoumou. Elle occupe 3.5 millions d'hectares de superficie. Elle a été mise en valeur grâce à l'ouverture du chemin de fer de la COMILOG en 1962 et la construction de RN3 Dolisie-Ndendé. Elle représente actuellement 40% de la production nationale.

- La forêt du Nord-Congo

C'est la plus vaste zone forestière du pays avec 13 millions d'hectares, dont 7 millions sont inondés. Cette forêt s'étend dans les départements de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest. Le bois est évacué par flottage sur le fleuve Congo et par la RN2. Les conditions physiques et l'éloignement de la côte expliquent le caractère tardif de la mise en valeur du nord forestier.

En dehors de ces trois zones, les potentialités s'affichent avec l'exploitation de forêts reliques qui couvrent environ 80000 hectares.

2-2- Les essences exploitées

Plusieurs variétés d'essences commercialisables sont exploitées au Congo. Il s'agit notamment du Limba, de l'Okoumé, du Sapelli, du Sipo, de l'Acajou, de l'Iroko, du Moabi, du Kambala, du Bilinga, du Longh-blanc, du Douka et du Wengué.

2-3- Les sociétés forestières

En dehors des petits exploitants nationaux, les principales sociétés forestières sont les sociétés privées étrangères. Il s'agit principalement : la Congolaise Industrielle du Bois (CIB) et Industrie forestière de Ouessou (IFO) dans la Sangha, Likouala Timber et Industrie de transformation des bois de la Likouala (ITBCL) dans la Likouala, Asia-Congo Industries (ACI) dans le Chaillu,... Sans oublier EFC (Eucalyptus et Fibres du Congo) dans la plaine côtière.

2-4- La production forestière

Elle connaît une évolution en dents de scie. En 2014, la production forestière au Congo se présente de la manière suivante : grumes (1506857m³), Sciage (350236 m³), contreplaqués (19200 m³), placages déroulés (59256 m³), rondins d'eucalyptus (409645 m³), copeaux (35237 m³).

II- Les problèmes de l'exploitation forestière

L'exploitation forestière au Congo se heurte à plusieurs problèmes d'ordre physique, humain, économique et organisationnel.

- Sur le plan physique, l'exploitation forestière au Congo est confrontée à l'inondation d'une bonne partie de la forêt du Nord-Congo (7millions d'hectares), d'où les difficultés d'exploitation. En plus, l'étiage très prononcé des cours d'eau du Nord-Congo rend difficile l'évacuation du bois.

- Sur le plan humain, l'exploitation forestière au Congo fait face à l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée (techniciens, ingénieurs).

- Sur le plan économique et organisationnel, l'exploitation forestière au Congo est confrontée à l'insuffisance des capitaux, d'où le monopole étranger. Elle se heurte aussi au mauvais état des infrastructures de communication, à l'insuffisance et la vétusté du matériel de transport du bois, au non-respect du code forestier d'où l'exploitation abusive et sauvage de la forêt, à l'étroitesse du marché intérieur, à la baisse des cours mondiaux, à la concurrence du bois asiatique, à l'insuffisance dans la fourniture d'électricité.

Conclusion

L'exploitation forestière est une activité bien organisée. Malgré les multiples problèmes auxquels elle est confrontée, cette activité demeure l'une des activités pourvoyeuses d'emplois et de devises à l'Etat.

ACTIVITES

I- Activité d'application

- 1- Après avoir lu la leçon
- 2-
- 3-

II- Activité de réinvestissement

- 1- Fais une recherche documentaire sur